

N/REF : 11/04/2026 8H54 C:265220 I:35943

BERARDI ANTOINE

V/Appel du Samedi 11/04/2026 a 8H54

**13 AV PIERRE MENDES FRANCE
38320 POISAT**

IMMEUBLE : BELLE COLLINE
13 AV PIERRE MENDES FRANCE
38320 POISAT

St Martin-H, le 22 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 13 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE-MAISON DE M.BERARDI-TEL:04 76250643

MOTIF : INTERVENIR POUR UN DEBORDEMENT D'UN REGARD DEVANT LA MAISON

Donneur d'ordre : M. BERARDI(proprietaire)

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 11/04/2026 A 13H15:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M.BERARDI
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DE L'HORIZONTALE DEPUIS LE COLLECTEUR DEVANT
LA MAISON
EXTRACTION DE GRAISSE
CONTROLE BON ECOULEMENT EN PRESENCE DU LOCATAIRE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,61	180,61
1,00	Maj.50% Intervention en Astreinte	1	50,00%	90,30

TOTAL H.T.	270,91
T.V.A. a 10,00%	27,09
TOTAL T.T.C.En EURO	298,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN